



La Vie Avesnoise

www.avesnes-les-aubert.fr

N° 75 - Mai 2021



ENFANCE-JEUNESSE
Confinement : le service
enfance-jeunesse s'est
adapté...p 4



ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE
Les massifs de la ville repensés...p 5

Horaires de la mairie.



Durant la période des mesures renforcées liée à l'épidémie de Covid-19, les guichets sont ouverts au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h. Vous pouvez également contacter les services communaux par téléphone ☎03.27.82.29.19. ou par mail : accueil.mairie@avesnes-les-aubert.fr

Permanence de l'Espace Conseil FAIRE.

Pour obtenir des conseils et un accompagnement dans le montage des dossiers de demande de subventions liés aux travaux d'amélioration de votre habitat, M^{me} Amandine Raux, conseillère FAIRE du Cambrésis sera présente en mairie* sur rendez-vous au ☎03.62.53.25.18.

Permanence des finances publiques en mairie.

Une permanence se tient tous les mardis de 8h30 à 12h uniquement sur rendez-vous, au rez-de-chaussée de la Mairie. La prise de rendez-vous peut être réalisée soit à partir de votre espace personnel sur le site impots.gouv.fr, soit en mairie en complétant une fiche de contact.

Venue du Bus France Services le 3 juin 2021*.

Pour vous aider dans vos démarches administratives (CAF, Pôle Emploi, CPAM, dossier de retraite, etc...), le Bus France Services s'installera sur la Place de la République le jeudi 3 juin prochain* de 9h30 à 13h et de 14h à 16h sur rendez-vous au ☎03.59.73.18.30.

Restaurants du Cœur.

La distribution se fera les 11 et 25 mai dans les bâtiments situés à côté des ateliers municipaux, 39 rue Henri Barbusse.

Le Secours Populaire.

En cas d'urgence, contactez les responsables du Secours Populaire, à la Maison de la Solidarité - 39 rue Henri Barbusse. Contact : M^{me} Isabelle Libert ☎06.09.43.82.82.

Le Secours Catholique.

En cas d'urgence, contactez le Secours Catholique de Cambrai au 18 rue du Petit Séminaire. ☎03.27.81.21.89.

*Sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire.

Bulletin mensuel d'informations municipales

3 rue Camélinat
59129 Avesnes-les-Aubert
Directeur de publication : M. Alexandre Basquin
Photos, Conception, Rédaction : Service Communication de la Ville d'Avesnes-les-Aubert
Impression : Imprimerie Le Lièvre
16 Avenue de Saint-Amand
59300 VALENCIENNES
Diffusion : 1800 exemplaires
Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 2014
ISSN 2492-4326

Numéros Utiles

Mairie : 03.27.82.29.19 - Fax : 03.27.82.29.11 - Courriel : accueil.mairie@avesnes-les-aubert.fr
Services Techniques : 03.27.78.39.44
C.A.P.A.H.D. : 03.27.82.29.17
Accueil périscolaire « L'île aux enfants » : 03.27.82.29.04
Crèche : 03.27.79.78.21 - Relais d'Assistantes Maternelles : 07.86.56.26.25
U.T.P.A.S. : 03.59.73.36.50
Mission Locale : 03.27.70.86.59
Pompiers : 18 - Secours Médical : 15 - Gendarmerie : 17
Médecin de garde : 03.20.33.20.33 - Pharmacie de garde : 08.25.74.20.30
Point info déchets du SIAVED : 0800 775 537
Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis : 03.27.75.84.79

Covid-19 et Vaccination.



Malheureusement notre commune ne peut accueillir de centre de vaccination car la salle des fêtes est en travaux et l'Agence Régionale de la Santé (ARS) a légitimement estimé que la salle Georges Cacheux n'était pas suffisamment grande. Aucun autre bâtiment municipal ne pouvait accueillir malheureusement de centre de vaccination. Toutefois et par solidarité avec les communes voisines, la Municipalité veut faire preuve d'entraide. C'est ainsi que dernièrement elle a offert et prêté gracieusement du matériel à la commune d'Iwuy qui organisait la vaccination sur son territoire.

Réglementation relative à la tonte des pelouses.



Les beaux jours reviennent et avec eux l'entretien de vos espaces et la tonte des pelouses. Nous tenions à vous rappeler que la tonte et les travaux de jardinage (débranchage, taille électrique, ...) doivent avoir lieu sur notre commune selon les horaires ci-dessous :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30,
 - Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
 - Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.
- Un geste simple pour un meilleur vivre ensemble. Merci de votre compréhension.

Le brûlage à l'air libre des végétaux est interdit.



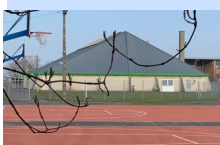
Le brûlage à l'air libre des végétaux a un effet néfaste sur la qualité de l'air et peut être dangereux. Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) Nord - Pas de Calais rappelle que, conformément à la circulaire nationale du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts, cette pratique est interdite. Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie. Vous pouvez également en faire un compost individuel. Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Même sur une place gratuite, après 7 jours le stationnement devient gênant !



Stationnement : stop aux véhicules ventouses.

Il arrive que des véhicules soient laissés sur un trottoir ou sur un parking par leurs propriétaires et ce, pendant de nombreux jours voire plusieurs semaines. Nous souhaitons vous rappeler qu'il est considéré comme abusif le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique, pendant une durée excédant sept jours... Tout stationnement abusif est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe soit 35 € selon l'article R417-12 du Code de la Route.



Élections régionales et départementales des 20 et 27 juin 2021.

Nous vous informons que les 2 tours de ces scrutins se dérouleront à la Halle des Sports du Collège Paul Langevin (rue Henri Barbusse) les dimanches 20 et 27 juin prochains (les dates ont été modifiées par le Gouvernement).

Nous souhaitons également vous rappeler qu'un électeur absent le jour d'une élection peut voter par procuration. L'électeur absent choisit une personne qui votera à sa place.

Besoin d'une procuration : deux solutions !

- La procédure papier d'établissement des procurations de vote perdue au profit des électeurs qui ne peuvent ou ne souhaitent pas utiliser la voie numérique. Il suffit de remplir à la main le formulaire disponible en gendarmerie et présenter en personne un justificatif d'identité.
- Maprocuration : Une nouvelle procédure en ligne ouverte aux électeurs pour établir une procuration électorale. Elle est largement dématérialisée.

Ce dispositif repose sur un portail internet et fonctionne en trois temps :

1. L'électeur mandant saisit en ligne sa demande de procuration après s'être authentifié via FranceConnect ; la validation par le mandant de sa demande en ligne déclenche l'envoi à son attention d'un courriel avec une référence à 6 caractères.
2. Le mandant se rend ensuite dans n'importe quel commissariat de police ou brigade de gendarmerie avec sa référence de dossier et une pièce d'identité.
3. La mairie procède aux contrôles habituels avant de valider ou d'invalider la procuration. Le mandant reçoit un message sur la suite donnée par la mairie à sa demande.

Plus d'infos sur www.maprocuration.gouv.fr

Pour recevoir la newsletter municipale.

Abonnez-vous en mairie ou sur le site www.avesnes-les-aubert.fr



Ma commune aime lire et faire lire

Adoption du budget communal 2021



Comme chaque année, la session budgétaire est un moment majeur pour notre ville, ses projets, son avenir et donc pour ses habitants. Le budget primitif 2021, voté en réunion du Conseil Municipal le 10 avril dernier, s'inscrit dans le contexte particulier de crise sanitaire dont l'impact financier, déjà fort en 2020, continuera à peser en 2021.

Pour autant, la Municipalité entend maintenir ses priorités notamment en faveur du cadre de vie, de la mise en œuvre de nouveaux projets et l'amortissement des effets de la crise : un exercice d'équilibre face à une

situation totalement inédite, mais pleinement nécessaire pour répondre aux besoins et aux attentes des habitants.

Le tout, sans augmentation des taux d'imposition communaux*.

Le budget 2021, d'un montant global de plus de 6,2 millions d'€, repose sur une gestion rigoureuse des finances de la commune. Les grands équilibres sont respectés en dépit du contexte économique que nous connaissons tous : avec entre autres des recettes amoindries et des dépenses toujours plus lourdes à assumer.

La municipalité entend perpétuer sa politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en continuant à investir pour valoriser le cadre de vie et développer notre commune. À l'image des projets d'aménagements urbains, des travaux de la salle des fêtes ou dans les écoles par exemple.

La commune souhaite, en parallèle, pérenniser ses actions de proximité en direction de tous, et que vous découvrirez régulièrement dans les pages de votre bulletin municipal.



LES POINTS CLÉS DU BUDGET 2021

Des taux d'imposition inchangés

Cette année encore, la municipalité a fait le choix de maintenir ses taux communaux* comme suit :

Taxe foncière bâtie

26,47 % + 19,29%
 Commune + Département
 = **45,76 %**

Taxe foncière non bâtie

62,20 %

Investissements pour l'avenir

**+ de 3
Millions d'€**

Dédiés au financement de projets structurants et innovants pour bâtir la ville de demain.

***Disparition de la Taxe d'habitation :** La suppression de la taxe d'habitation décidée par le Gouvernement entraîne une modification de la composition des taux d'impôts locaux.

L'impôt sur le foncier est modifié dans sa composition : le taux départemental fusionne avec le taux communal en un taux unique.

Pour 2021, le taux unique sur le foncier est de 45,76% correspondant à la somme des taux précédemment appliqués par la commune (26,47%) et par le département (19,29%). La ville a décidé de ne pas appliquer de hausse à ce taux consolidé.

Pour chaque contribuable assujetti à la taxe foncière, cela n'entraîne donc aucune modification de son taux d'imposition ni de variation sur le montant de cet impôt.



► Vous pouvez consulter le rapport sur les orientations budgétaires (ROB) 2021 sur le site : www.avesnes-les-aubert.fr

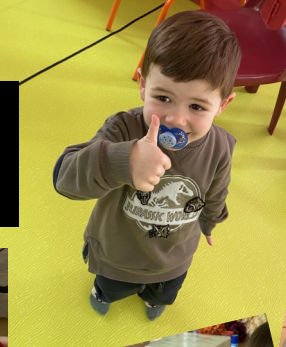
Confinement : le service enfance-jeunesse s'est adapté

Dans son allocution du 31 mars dernier, le Président de la République a annoncé, entre autres, la fermeture des écoles et une période unique de vacances scolaires sur l'ensemble du territoire national (du 12 au 25 avril). Face à ces annonces, la Municipalité a dû s'adapter. L'accueil de loisirs d'avril a dû être annulé mais un service d'accueil a été organisé pendant ces 3 semaines, à l'accueil périscolaire « L'île aux Enfants » pour soutenir les personnels dits « prioritaires » et les parents qui n'avaient pas d'autres choix que de devoir travailler en présentiel tous les deux. Entre 10 et 15 enfants ont donc été accueillis chaque jour par l'équipe d'animation.

Il était important, dans la période, que la Municipalité fasse œuvre de solidarité auprès des parents et de leurs enfants.



Beaucoup d'activités ont été proposées aux enfants. Ils se sont pleinement amusés et ont pu oublier un peu ce contexte si particulier.



Malgré le contexte, les enfants ont été accueillis dans les meilleures conditions et toutes les exigences sanitaires* ont été mises en place.

La Municipalité remercie chaleureusement l'équipe d'animation pour son dévouement.

* En accueil périscolaire, le port du masque est obligatoire pour les enfants à partir de 6 ans.

Les massifs de la ville repensés

Les espaces verts communaux sont intimement associés à la qualité de vie offerte aux habitants, mais aussi à l'attractivité du territoire. La présence du végétal dans l'espace public s'impose plus que jamais comme une préoccupation centrale pour la Municipalité, encore plus en cette période de nécessaire préservation du climat et de l'environnement. Il s'agit de favoriser les pratiques naturelles qui remplacent l'usage des produits phytosanitaires, la gestion différenciée des espaces et des approches raisonnées dans leur conception et leur entretien.



Il a été fait le choix de repenser la composition des massifs et d'implanter des arbustes, des graminées et des vivaces. C'est ainsi un retour au naturel, aux formes, aux volumes et à la diversité des plantes, en alliant écologie et économie.

En effet, ce type de plantes, contrairement aux fleurs annuelles, passent l'hiver en terre et ressurgissent au printemps pour un fleurissement durable. Elles résistent beaucoup plus facilement aux maladies et demandent peu

d'entretien et moins d'eau.

Enfin, l'esthétisme prévaut également au regard des multiples variétés qui présentent une palette de couleurs et de formes illimitées.

Le tout, pour une ville au cadre de vie toujours plus agréable. Alors, attendons que ça pousse et voyons ce que ça donne !

Les jardins intérieurs de la mairie modernisés

Patrick Bernier, bénévolement, aidé d'élus, s'est attelé à recréer les jardins intérieurs de la mairie en proposant une composition de minéraux de types, de formes, de tailles et de couleurs différentes pour décorer l'espace tout en intégrant des pièces en métal magnifiées par un éclairage adapté. Ces jardins offrent maintenant un esprit minéral et moderne.

Nous le remercions chaleureusement de s'être investi bénévolement.





SIVOM.

À la suite du décès du regretté Daniel Blairon, Maire de Quiévy et Président du SIVOM d'Avesnes-les-Aubert, M. Maurice Defaux (Maire de Saint-Hilaire-lez-Cambrai - à gauche sur la photo) a été élu Président du SIVOM lors du Comité syndical du 6 avril dernier. M. Pascal Gérard (Maire de Saint-Aubert) le secondera en qualité de Vice-Président.



Don du Sang.

En respectant un protocole sanitaire strict, le 29 mars dernier, 54 volontaires ont participé au don du sang organisé à la salle Georges Cacheux par l'Établissement Français du Sang (EFS). Nous les remercions très chaleureusement ainsi que les équipes de l'EFS.

Notez que la prochaine collecte aura lieu le **lundi 31 mai prochain de 14h à 19h** à la salle Georges Cacheux.



Des chocolats distribués aux enfants de l'école maternelle pour Pâques.

Comme de tradition, la Municipalité a offert des chocolats de Pâques aux élèves de l'école maternelle Danièle Casanova. Elle a fait le choix de proposer aux enfants des chocolats de qualité, fabriqués 100 % pur cacao, sans huile de palme, et réalisés par une entreprise artisanale du Cambrésis.



L'association des parents d'élèves (APE) maternelle et primaire toujours mobilisée.

Pour répondre à la demande des enseignantes de l'école maternelle, l'APE a financé des micros ludiques et une tablette numérique. Les micros permettront aux enfants de s'enregistrer, travailler sur l'apprentissage de la langue, la création de bruitages et d'éléments sonores de la classe.

La tablette numérique sera utile pour écouter des histoires, seul et en groupe, filmer les petites pièces de théâtre, mais aussi photographier un travail qui ne peut pas être conservé.



Restaurant scolaire.

Le jeudi 29 mars à midi, une bonne surprise attendait les élèves inscrits à la cantine. L'équipe avait préparé, en plus du repas, une animation pop-corn... Un beau moment gourmand.

Le Département du Nord a réitéré son opération de distribution de colis alimentaire dans plusieurs communes nordistes.

Sous l'impulsion de M^{me} Anne-Sophie Boisseaux et de M. Guy Bricout, conseillers départementaux, notre commune a bénéficié de colis alimentaires.

Ainsi 100 colis alimentaires composés de fruits, légumes et produits frais ont pu être distribués le 21 avril dernier aux 61 familles bénéficiaires du CCAS.

Nous remercions chaleureusement M^{me} Boisseaux et M. Bricout, conseillers départementaux, pour leur soutien ainsi que les élus et les membres du CCAS qui ont assuré la distribution.



COMMERCE ET ARTISANAT



Aux pains d'Avesnes

Les nouveaux gérants du point chaud vous proposent une diversité de pains, de viennoiseries et de pâtisseries. Retrouvez également des sandwichs, des bagels et des poke-bowl...

7 place de l'Église - ☎ 06.29.87.84.11. - @AuxpainsdAvesnes

RENDEZ-VOUS

La Tournée d'été des Hauts-de-France*

La « Tournée d'été des Hauts-de-France », en partenariat avec le Conseil Régional des Hauts-de-France, sillonnera le territoire et s'arrêtera* dans notre commune, le samedi 29 mai dès 14h.

Pour offrir un moment festif et animé aux habitants, la Municipalité a tenu à accueillir une étape de cette tournée le samedi 29 mai 2021 sur la Place de la République. L'animation pour petits et grands se déroulera grâce à un Car Podium de 14h à 18h avec de nombreux jeux et cadeaux.

**Sous réserve que les conditions sanitaires le permettent.*

La Commémoration de la journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation.

Le 25 avril dernier, en comité restreint au regard des circonstances sanitaires, une gerbe a été déposée au monument aux morts en mémoire des victimes et des héros de la déportation.

Malgré les circonstances, Alexandre Basquin a souhaité écrire un message qui a été publié sur le site internet de la ville. En voici quelques extraits :

« Pour autant, il s'agit de se souvenir. Se souvenir que lors de la Seconde Guerre mondiale, sous l'affreux régime nazi, des millions de personnes ont péri en déportation du seul fait de leur origine, de leur religion, de leur opinion politique ou de leur orientation sexuelle. Se souvenir que la haine qui guidait ce régime inique a eu pour conséquence la mort d'enfants, de femmes et d'hommes, autant de victimes innocentes (...) Face au danger qui rode, ici comme ailleurs, il est ainsi important de porter haut nos valeurs communes de liberté, d'égalité, de solidarité et de tolérance, autant de valeurs qui doivent cimenter notre destin commun ».

Retrouvez l'intégralité du message sur le site : www.avesnes-les-aubert.fr



1^{er} mai : les travailleurs à l'honneur

En raison des conditions sanitaires, la traditionnelle cérémonie de remise des médailles du travail du 1^{er} mai a dû être annulée.

Pour autant, nous renouvelons nos plus sympathiques félicitations aux 10 récipiendaires qui n'ont pu malheureusement être mis à l'honneur comme il se doit lors de la fête du travail 2021 :

M. Sébastien LEBEAUPIN - M. David HERBIN - M^{me} Agnès ADONEL - M. Freddy BROUTIN - M. David TAUPE - M. Liebert SANTER - M^{me} Peggy PEZIN - M^{me} Estelle LEDUC - M. André HERBIN - M^{me} Dorothée DESTIENNE.

La municipalité a tenu à leur adresser un courrier de félicitations accompagné de leur diplôme.



Des bons d'achat pour la fête des mères

La cérémonie dédiée aux mamans à l'occasion de la fête des mères ne pourra malheureusement être organisée cette année. Néanmoins, il est toujours important pour la Municipalité de célébrer malgré tout la fête des mères, et de profiter de cette belle occasion pour soutenir l'économie locale et le commerce avesnois.

C'est ainsi que comme l'année dernière, elle a choisi d'offrir à nouveau des bons d'achat pour un montant total de 15 € à chaque maman inscrite. Les mamans déjà

inscrites l'année dernière recevront automatiquement leurs bons par courrier. Les nouvelles mamans ou nouvelles arrivantes peuvent s'inscrire dès à présent en mairie grâce au coupon joint en annexe.

Ces bons d'achat, valables jusqu'au 30 septembre 2021, sont à utiliser chez les artisans et les commerçants installés sur la commune et qui acceptent ce dispositif (attention, ces bons ne sont pas valables dans les pharmacies et les grandes surfaces Aldi, Match et Carrefour Market).

Les commerçants restent évidemment libres et juges d'accepter ou non les bons.

Les mamans avesnoises peuvent ainsi choisir en toute liberté ce qui leur est utile et ce qui leur fait plaisir.

Bonne fête à toutes les mamans !

Annulation de la fête foraine Alamo

En raison des conditions sanitaires, et parce que les mesures gouvernementales ne permettent pas aux forains de s'installer, la fête foraine de la résidence Alamo, initialement prévue du 8 au 11 mai prochains au parc de la résidence, est annulée. Merci de votre compréhension.

NOS JOIES, NOS PEINES

Il a vu le jour

PLACZEK Elyo, né le 02/03/2021 de Quentin Placzek & Manon Desmet.

Ils se sont unis

Le 10 avril 2021 : Jean-François LAPOSY & Stéphanie HOUREZ.

Ils nous ont quittés

WAGON André, 63 ans.

FONTAINE veuve FLAVIGNY
Jeanne, 91 ans.